

Moustiers-Sainte-Marie, le 10 mai 2022

Monsieur le Maire Hôtel de ville 83560 Saint-Julien le Montagnier

BC/CB/EP 22-156 Suivi par Carole Breton

Objet : Avis du Parc naturel régional du Verdon sur le projet arrêté d'élaboration du PLU de Saint-Julien Le Montagnier

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 18 février 2022, vous avez consulté le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon en tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme, sur le projet arrêté du plan local d'urbanisme prescrit par le Conseil municipal de Saint-Julien Le Montagnier le 3 février 2022. En effet, la commune de Saint-Julien Le Montagnier étant située sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon dont elle constitue l'une des communes remarquables, son document d'urbanisme doit être compatible avec la charte du Parc.

L'enjeu du plan local d'urbanisme est considérable, puisque la commune doit pouvoir assurer son développement, en particulier répondre aux besoins de logements de ses habitants, dans le respect de ses paysages et de ses patrimoines, qui constituent la ressource principale du Verdon et la raison de son attractivité touristique.

Actée en 2008 par l'adhésion volontaire des 46 communes, la charte du Parc naturel régional a été l'occasion de partager avec l'ensemble des acteurs les ambitions pour le territoire. La charte est opposable aux collectivités et à l'État qui l'ont approuvée et se sont par là même engagés à en appliquer les dispositions, dans leurs domaines de compétences respectifs. L'atteinte des objectifs de la charte constitue par ailleurs l'une des conditions du renouvellement du label Parc naturel régional en 2024.

Un groupe de travail urbanisme réunissant des élus et des techniciens du Parc du Verdon a été tenu le 12 avril 2022, en votre présence de Mme Arlette Ruiz. Il a permis de présenter, d'échanger et de préparer l'avis du Parc sur le projet de PLU de Saint-Julien Le Montagnier au regard de sa compatibilité avec la charte, en particulier en matière de consommation d'espace, de préservation du cadre de vie, notamment des paysages, des milieux naturels et agricoles. La proposition d'avis a ensuite été soumise aux membres du bureau pour délibération du Parc du Verdon le 28 avril 2022.

.../...





Les élus du bureau ont salué la volonté de réduire de manière importante les zones constructibles sur un territoire multipolaire complexe à appréhender. Ils incitent en outre la commune à poursuivre ses efforts en faveur de la qualité de ses paysages urbains, agricoles et naturels au travers de mesures de protection plus poussées et d'un accompagnement des porteurs de projets pour une meilleure intégration de leur projet. Ils ont ensuite émis un avis favorable sur le projet de PLU de Saint-Julien le Montagnier assorti de préconisations que vous trouverez dans la délibération jointe.

Je me tiens à votre disposition ainsi que l'équipe technique du Parc, à l'occasion d'un rendez-vous éventuel, pour répondre aux questions que pourrait soulever cet avis et vous accompagner si nécessaire avant approbation du projet de plan local d'urbanisme de Saint-Julien le Montagnier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Présid

Bernard Map

PJ: délibération

+ données SIG zones humides / envoi mail

+ fiche pratique hirondelle / envoi mail et poste